

## Un « OIN » dangereux

**P**ierre Bédier a commenté, dans toutes les communes, ce qu'il présente comme « son bébé ».

Ce « OIN » - Opération d'Intérêt National – est dangereux.

### **Lundi 3 juillet à 20h30**

#### **Conseil municipal de Mantes la Jolie**

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée « mariages » de l'Hôtel de Ville, côté parking élus).

#### **Pour me contacter**

- Courrier : Marc Jammet, PCF Mantes, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville.
- Adrel : [marc.jammet@wanadoo.fr](mailto:marc.jammet@wanadoo.fr)
- Site Internet :  
<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

#### **Pour me rencontrer :**

- **Vendredi 30 juillet de 15h00 à 16h30** au marché du Val-Fourré (devant La Poste)
- **Samedi 1<sup>er</sup> juillet de 10h00 à 11h30** au marché du Centre Ville (à la hauteur du « Coq Hardi »)
- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>er</sup> mercredis du mois de **14h00 à 16h30** à l'Hôtel de Ville soit les **mercredis 5 et 19 juillet** (*demandez la salle des Conseillers à l'accueil et faites appeler le secrétariat des élus au 01 34 78 80 48 en cas d'obstruction*)

#### **Ecole Paul Bert :**

##### **appel à la solidarité financière.**

Les parents d'élèves de l'école Paul Bert ont engagé une procédure judiciaire pour faire annuler la décision de l'Inspecteur d'Académie de fermer l'école de Gassicourt. Cette action judiciaire coûte cher, d'autant plus que la municipalité compte bien multiplier les procédures.

Si plusieurs centaines de personnes versent 25 euros, l'action des parents d'élèves pourra être menée jusqu'au bout – quoi que fasse la municipalité.

Vous pouvez adresser vos versements (à l'ordre de SMLJ) à : **Comité de défense de l'école Paul Bert, chez Madame El Manani, 9 rue de la Liberté 78200 Mantes la Jolie.**

Un reçu vous sera envoyé.

- Parce que, quoi qu'on en dise, c'est **l'Etat qui décidera à la place des communes**
- Parce qu'une fois que celles-ci l'auront accepté, **elles ne pourront plus le refuser** plus tard même si elles estiment que leurs intérêts sont lésés.
- Parce que « notre Premier ministre », Dominique de Villepin a déjà imposé que **l'aménageur soit l'EPAMSA (présidé par ... Pierre Bédier)**
- Parce qu'il prévoit de reproduire en matière de logements **ce qui se fait de plus mauvais à Mantes la Jolie** (*destructions des logements sociaux, multiplication des constructions privées pour attirer une population plus riche*)
- Parce qu'il prévoit ... de **ne rien faire pour la réalisation d'une troisième voie SNCF** vers Paris-Saint-Lazare, ni pour les liaisons SNCF inter-régionales (Saint-Quentin, Versailles, La Défense ...) pour laisser **le champ libre aux autobus privés** (*ceux-ci, sans l'intervention du Comité de défense des usagers, auraient abandonné les liaisons jugées « non rentables » à Bonnières*). Parce qu'il prévoit donc pour cela la création de **nouveaux axes routiers qui seront aussitôt surchargés** au mépris du service public et de la vie des gens.

Pierre Bédier, à nouveau redevenu « apolitique », vous dit préparer votre avenir.

**Ne laissons pas les mégalomanes et les politiciens jouer avec nos vies.**

Bien à vous,

Marc Jammet

*Cette lettre d'informations est entièrement financée par mes amis et moi-même. Contrairement au maire et aux Maire-adjoints, je ne perçois aucune indemnité de fonction et je finance mon activité au service des Mantais par moi-même. Si vous pensez que la démocratie passe par le devoir pour les élus de rendre des comptes sur leur activité, vous pouvez m'aider en adressant une contribution financière (à l'ordre de Marc Jammet). Merci d'avance.*

## Conseil municipal : « taisez-vous ! »

Un nouveau règlement intérieur a été voté. Le Maire a, lui-même, « vendu la mèche » publiquement. « *Monsieur Jammet s'est appuyé sur le règlement intérieur pour former un recours au Tribunal administratif* » a-t-il dit. Quel crime de lèse-majesté ! Il était donc urgent pour la droite de modifier les règles qu'elle avait elle-même instaurées.

Du coup, les temps de parole sont réduits à 3 minutes et la conférence des présidents des groupes sera réunie ... une heure avant le Conseil.

Après m'avoir retiré, de fait, la parole à la CAMY, la droite locale tente de le faire au Conseil municipal.

C'est pitoyable !

**Ont voté contre :** groupes communiste et partenaire, socialiste, DECIL.

**Pour :** droite et front national

## Cantine scolaire : 28.000 euros de plus à payer pour la ville.

Pour justifier l'ouverture de l'école UDERZO dans la ZAC des Bords de Seine (3 inscrits !), la Municipalité avait déjà décidé la fermeture des écoles Paul Bert et des Iris.

Mais ce n'est pas tout car il faut maintenant y installer une cantine pour de nombreux élèves qui n'auront plus le temps matériel de rentrer chez eux à midi. Et la SODEXHO est loin d'être philanthropique. **Du coup, elle augmente le prix du repas de 0,138 euro soit, pour 200.000 repas à l'année, la coquette somme de 28.000 euros.** Cela fait cher pour les 3 inscrits de la ZAC et cela renforce encore le gâchis immense commis au détriment de nos enfants.

**Ont voté contre :** groupes communiste et partenaire, socialiste, DECIL.

**Pour :** droite et front national.

## Quartier des peintres : changement de noms pour les rues.

De nombreuses rues vont être supprimées. D'autres seront créées et prendront les noms des rues supprimées, tandis que l'impasse Jean Houdon et la place du Cdt Bouchet disparaîtront corps et bien.

Au-delà de l'aspect « technique » de la délibération, il s'agit bien avant tout de la destruction programmée de plus de 900 logements sociaux sans reconstruction. Et la Municipalité refuse systématiquement toutes mes propositions de créer des logements sociaux dans les biens qu'elle livre aux promoteurs privés à Gassicourt et au Centre Ville.

**Il y a pourtant plus de 1.200 demandeurs de logement inscrits à Mantes la Jolie dont 800 au Val-Fourré.**

**Ont voté contre :** groupe communiste et partenaire

**Pour :** droite, Front national, socialiste, DECIL.

## La Franco-marocaine sanctionnée

Le 4 juin dernier, l'amicale a organisé son traditionnel tournoi sportif à la « butte verte ». Une réussite si l'on en juge à la participation de 11 équipes de foot, des arbitres officiels, au tournoi de pétanque et à la présence de très nombreux spectateurs. Une réussite qu'a tenté d'empêcher la Municipalité en ne fournissant pas – sans explication – les stands et le matériel habituels ... au point que j'ai dû, moi-même, aller chercher une « sono portative » de mon organisation pour que les coupes puissent être remises dans des conditions acceptables.

Le Maire, comme à son habitude, a affirmé à la presse locale qu'il n'était au courant de rien.

Sauf qu'il semble évident que le refus de l'association de maintenir à son poste de responsable la personne « choisie » par la Municipalité en est la cause.

Ainsi, après la mort annoncée de l'ACJAM, une nouvelle association est mise en demeure, sous peine de sanctions financières, de « marcher droit » au détriment de son utilité sociale.

Je tiens à rappeler que les subventions publiques émanent des impôts de TOUS les citoyens. En aucun cas, elles ne doivent être instrumentalisées par l'UMP locale pour favoriser ou sanctionner telle ou telle association.

## Risques d'inondation : un plan pour rien

Ce plan a été établi par les services préfectoraux. Le problème, c'est qu'il ne va pas servir à grand chose puisqu'il a été réalisé .. après négociations avec les communes et les entreprises. Ainsi si ce plan confirme que la **ZAC des Bords de Seine est bien en zone inondable** (cela aurait été difficile à cacher même si Pierre Bédier a toujours été très discret sur ce point), on apprend aujourd'hui que **Dunlopillo** qui était en zone inondable, ne l'est plus (cela pourrait permettre de nouvelles opérations immobilières sur le site), que **Renault-Flins** est en zone inondable (elle ne compte pas s'agrandir) tandis que **Peugeot-Poissy** ne l'est pas (mais, elle, elle compte s'agrandir). Il aurait mieux valu établir des critères objectifs et stricts pour élaborer un vrai plan de protection de la population.

Je me suis abstenu.

**Abstention :** groupes communiste et partenaire, socialiste, DECIL.

**Pour :** droite et front national

## Fermeture de classe ? Le maire ne sait pas !

J'ai interpellé le Maire à la fin du Conseil sur une fermeture de classe prévue à l'école Colette (qui, de plus, priverait cette école et les enfants d'un mi-temps accordé à la directrice pour gérer l'école).

Le Maire a répondu, sans rougir (sic !), qu'il n'en était pas informé et a donc refusé de m'appuyer dans ma démarche.

Pourtant, j'avais déjà envoyé une lettre à l'Inspecteur d'Académie et il m'avait déjà répondu. Les parents d'élèves également et ils font signer actuellement une pétition.

**Soit le maire est complètement incompetent soit il continue à mentir.**

## Résidence Henri Clérisse : sursis à l'augmentation des loyers.

2,31% pour les loyers et 1,9% pour les charges locatives, c'est l'augmentation qui était prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Administrateur du CCAS, le 21 juin dernier, je m'y suis opposé et j'ai contesté les modes farfelus de calcul – illégaux – en ce qui concerne les charges (qui doivent être « récupérées » en fonction des dépenses réelles).

**Finalement, la délibération a été retirée de l'ordre du jour.**

**J'ai participé** le 28 mai dernier à la **Fête de la citoyenneté** à Limay dont j'ai animé le débat (un repas citoyen remarqué par toute la presse locale, 400 participants, 23 associations présentes, 4 interventions artistiques), le 4 juin au **tournoi sportif de l'amicale Franco-Marocaine**, le 10 juin au rassemblement devant la Sous-préfecture pour le développement des **services publics**, à 2 réunions (les 3 et 10 juin) dans le quartier des écrivains **contre la destruction des logements** ainsi qu'à la visite des résidents qui a précédé ces réunions. **Je suis signataire** de l'appel du réseau éducation sans frontières : « nous les prenons sous notre protection ». Je prendrai ma part pour m'opposer à l'expulsion d'enfants scolarisés dans nos écoles, collèges ou lycées parce que le gouvernement refuse à leurs parents le droit de résider en France, les laissant à la merci de toutes les entreprises qui les emploient « au noir ».